

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

ORDONNANCES

Avis est donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 2 avril 2024, a édicté les ordonnances suivantes :

Ordonnance OCA24-2404-15-001 déterminant la fermeture temporaire de la rue Notre-Dame pour la tenue de l'événement public Dame Festive, de 10 h, le vendredi 24 mai à 10 h, le lundi 27 mai 2024;

Ordonnance OCA24-RCA09-19002-001 autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue des événements publics d'avril et mai 2024;

Ordonnance OCA24-RCA24-19001-001 accordant la gratuité totale de tout tarif prévu pour l'émission et la délivrance des divers permis d'occupation temporaire du domaine public pour la tenue des événements publics d'avril et mai 2024;

Ordonnance OCA24-RCA24-19004-001 autorisant les dérogations aux dispositions des *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances* et le *Règlement numéro RCA24-19004-01 pour la tenue des événements publics* d'avril et mai 2024;

Et ce, en vertu des règlements concernant la circulation (R-2404-15), l'occupation du domaine public (RCA09-19002), la tarification pour l'exercice financier 2024 (RCA24-19001) et les nuisances (RCA24-19004).

Ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Secrétariat d'arrondissement, 1800, boulevard. Saint-Joseph. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 8 avril 2024.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine